

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 381

présenté par
M. Paul

ARTICLE 65

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 16 :

« Cette option est définitive. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel du rapporteur.